



A1364 - Direction mobilité,
espaces publics et naturels

REUNION PUBLIQUE DU 24 MAI 2022
RUE DES SARCELLES, PLACE DES BERGERONNETTES, RUE DES COURLIS,
RUE DES BECASSES, ET RUE DES LINOTTES A STRASBOURG MEINAU .

Participants :	Fonction / Service	Présent X/Non/Excusé	Diffusion
M. Pierre OZENNE	Adjoint à la Maire de Strasbourg, en charge des espaces publics partagés, de la voirie et des foires et marchés.	X	X
M. Abdelkarim RAMDANE	Adjoint à la Maire de Strasbourg, élu référent du quartier de la Meinau.	X	X
Mme Estella KLEIN	Directrice de Territoire Neuhof Meinau	X	X
Mme Gulten ERKAL	Correspondante de quartier Meinau	X	X
M. Arnaud COQUARD	Chef du département Strasbourg Sud-Ouest	X	X
M. Eric DESPRES	Ingénieur maîtrise d'ouvrage, Service voies publiques	X	X
M. Philippe MARCOT	Pilote d'opérations, département Strasbourg Sud-Ouest	X	X

Nombre de riverains présents dans la salle lors de la réunion publique : 25 personnes

I. COMPTE RENDU

À l'achèvement des travaux de réaménagement du secteur des Oiseaux, un certain nombre de riverains ont interpellé la collectivité au sujet de plusieurs dysfonctionnements constatés quotidiennement dans le quartier (liste non exhaustive):

- Vitesse excessive de certains véhicules, circulant à des vitesses bien supérieures aux 20 km/h imposés dans une zone de rencontre.
- Non-respect de certains usagers de la signalisation : sens unique de circulation, etc..
- Sentiment d'insécurité pour les piétons, en raison de l'absence de trottoirs.

Afin de prendre en compte les demandes des riverains du secteur, une première réunion publique a eu lieu sur la place des Bergeronnettes le 5 novembre 2021.

À cette occasion, un certain nombre de demandes avaient été formulées, et des propositions d'aménagements complémentaires nous ont été remises.

En complément à la réunion publique, une page web sur participer.strasbourg.eu a été mise à disposition des riverains à partir du 22 décembre 2021 pour une durée de 2 mois. Une trentaine de commentaires et propositions ont été publiés sur la page.

Suite aux commentaires exprimés par les riverains sur la page web, le Service Voies Publiques de l'Eurométropole a présenté trois solutions d'aménagements complémentaires, ainsi que deux options applicables en complément et quelle que soit la solution retenue.

II. RELEVÉ DE DECISIONS

À la suite de la présentation des trois solutions, et des deux options, les décisions suivantes ont été prises :

- C'est la solution 3 S3 qui sera mise en œuvre complétée par des ilots et les panneaux pédagogiques. (Voir annexe 1 du CR)
- Vérifier sur l'ensemble des rues si quelques places de stationnement peuvent encore être aménagées (ou agrandissement de celles existantes). Une visite sur place le 8 juin 2022, (Mme MEIGEL, M. DESPRES et M. MARCOT) a permis d'identifier quelques places sur l'ensemble du secteur.
- Ok pour l'agrandissement de certains ilots existants, et la création de nouveaux ilots, conformément à ceux présentés dans la S3. (Point également vu lors de la visite sur place le 08/06/2022)
- Un plan complet du secteur avec la solution définitive mise à jour sera publié sur participer.strasbourg.eu
- Point à vérifier : un riverain du n°37 rue des Sarcelles demande si la place de stationnement devant chez lui peut être agrandie ? Vu lors de la visite sur place du 8 juin 2022, la place de stationnement ne peut pas être agrandie en raison des rayons de girations des autres riverains pouvant accéder à leurs propriétés.
- Plusieurs riverains signalent un conflit de circulation à l'angle de la rue des Bécasses nord et de la place des Bergeronnettes. Les véhicules circulant dans la rue des Bécasses vers la place des Bergeronnettes, sont obligés de circuler à gauche de la chaussée pour contourner la poche de stationnement, et se retrouvent en face de ceux en provenance de la place.. (Voir annexe 2 du CR) Vu lors de la visite sur place du 8 juin 2022, une solution avec un ilot sera proposée.

- Débouché du passage en provenance de la passerelle des Linottes sur la place des Bergeronnettes: les barrières placées en quinconce ne ralentissent pas le passage des deux-roues motorisés. Ces barrières (Croix de St André) ont été posées conformément aux normes PMR.(Voir annexe 3 du CR) Vu lors de la visite sur place du 8 juin 2022, une des barrières va être déplacée, et cela devrait ralentir la course des deux roues en provenance de la passerelle des Linottes.

Arnaud COQUARD
Chef de Département

Annexe 1 : solution retenue

Sens de circulation projeté



Annexe 3

